

RÈGLEMENT DU DEFI « LES ASSIETTES EQUILIBROTES »



En quoi consiste le Défi !!

Vous devez réaliser une **assiette EQUILIBREE et RIGOLOTE** (ou artistique) et nous envoyer la photo de votre chef d'œuvre !!

Les meilleures « Assiettes Equilibrotées » seront récompensées lors du Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation organisé par la Communauté de communes de la Matheysine le samedi 1^{er} octobre 2022.

Vous pouvez créer une assiette sucrée ou salée, une entrée, un plat, votre goûter. C'est selon vos envies !

Mais le plus important est de réfléchir à sa composition et à la provenance des aliments.

Et clic-clac, vous prenez une photo, vous nous l'envoyez et vous nous rejoignez le samedi 1^{er} octobre pour comparer vos créations avec tous les autres participants.

Attention au gaspillage alimentaire

Ensuite vous devez bien sûr déguster votre assiette et ne pas en laisser une miette !!

Les critères de sélection sont les suivants :

- note sur l'équilibre alimentaire de l'assiette
- note sur le côté artistique ou « rigolo » du dressage
- note sur la saisonnalité des produits utilisés
- bonus si certains produits utilisés viennent de fermes locales ou de votre jardin

Les photos de vos créations seront exposées lors du Salon.

Le jury se réunira ce jour là pour sélectionner les gagnants fonction des âges et du type de participants (enfants, adulte, groupe,...).



Période du jeu

Pour les envois de photos d'Assiettes Equilibrotées réalisées en amont du Salon :
du samedi 17 septembre (9h) au jeudi 29 septembre 2022 (12h)

Vous aurez aussi la possibilité de participer à ce défi, directement sur place,
avec des produits issus du marché local qui se tiendra lors du Salon.

Mode de participation/jeu

Pour valider sa participation au défi, les participants devront envoyer leur photo à l'adresse suivante
projet@ccmatheysine.fr

Attention : taille des photos environ 1Mo, sinon la qualité sera insuffisante pour impression et affichage.

Avec les mentions suivantes :

- Pour une participation individuelle :
 - o Nom, prénom, âge de la personne ayant réalisé l'assiette
- Pour une participation collective (famille, classe, copains,...) :
 - o âge mini et maxi des participants, nom du groupe
- Pour tous : commune de résidence
- Produits principaux composants l'assiette
- Précision sur la provenance des produits utilisés dans le cas où les matières premières proviennent de fermes de la Matheysine ou du Sud Isère.

/!\ Chaque participant s'interdit d'envoyer toute photographie à caractère pornographique, raciste ou xénophobe, ainsi que toute photographie dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale.

RGPD : les informations personnelles ne sont conservées que le temps du concours, sont utilisées uniquement dans le cadre du salon et ne seront en aucun cas diffusées à d'autres partenaires.

Nombre de gagnants

3 à 6 assiettes primées donc 3 à 6 gagnants pour 3 à 6 lots identiques (pas de classement). Dans le cas d'une participation avec plusieurs assiettes, une seule assiette pourra être désignée gagnante. Les lots sont des petits sacs remplis de quelques produits locaux et divers autres goodies.

Désignation des gagnants

Désignation des gagnants sera faite lors du Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation, le samedi 1^{er} octobre, à Susville.

Le jury est composé a minima d'une diététicienne, d'un élu(e) de la communauté de communes et d'un agriculteur.

Communication & droits à l'image

Les participants acceptent que leur photo d'assiette, primée ou pas, puisse être réutilisée par la CCM sur les divers supports numériques de communication, durant le salon et a postériori.

